

## DECISION DU MAIRE

La Ville de Bourg-en-Bresse organise, dans le cadre de son activité **Bourg Vacances** gérée par le service Prévention seniors, plusieurs sorties à la demi-journée ou à la journée. La participation financière demandée aux participants comprend, selon l'animation, le transport en car, les droits d'entrée / de visite et le coût du repas ou d'une collation.

En vertu :

- de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et de l'arrêté municipal n° 65447 du 31 octobre 2024, autorisant le Maire à accomplir la totalité des actes de gestion courante définis aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 1995 fixant les modalités des activités liées aux loisirs.

Le prix par personne des sorties 2025 est fixé à :

- **8,00 €** (huit euros) pour une visite guidée à la Maison de l'Eau et de la Nature à Pont de Vaux, le jeudi 07 août 2025 matin,
- **17,00 €** (dix-sept euros) pour un goûter à la Terrasse du Beaujolais à Chiroubles (69), le jeudi 21 août 2025 après-midi,
- **30,00 €** (trente euros) pour un repas à la Guinguette du Port à Vésines, le jeudi 28 août 2025 journée.

Bourg-en-Bresse, le **06 JUN 2025**

Pour le Maire,  
la Maire-Adjointe déléguée à la Solidarité,  
au Handicap, aux Liens intergénérationnels  
et à la Santé publique



**Nadia OULED SALEM**